Le 22 décembre 2025

Communiqué de presse

Des droits supplémentaires à venir pour les médecins en cumul

Le Conseil d'administration de la Carmf a voté récemment le principe de l'attribution de nouveaux droits dans le régime complémentaire pour les médecins en cumul retraite / activité libérale, en sus de ceux qu'ils acquièrent déjà dans le régime de base.

Grâce à l'amélioration prévue de la situation démographique du régime complémentaire et à la réforme de l'assiette sociale, le Conseil peut maintenant envisager sereinement l'attribution progressive de nouveaux droits, réponse à l'attente des médecins depuis de nombreuses années.

Les médecins en cumul pourront acquérir des points de retraite à partir de 2027 et les premières liquidations seront possibles dès 2028, sous réserve de la validation du projet par l'État.

Les conditions d'attribution de points seront ajustables chaque année par le Conseil d'administration, en fonction de la vitesse d'amélioration de la situation démographique du régime et des contraintes financières qui pourraient être imposées de l'extérieur.

Il appartient maintenant aux syndicats médicaux et à l'État de s'engager dans une voie similaire pour le régime ASV.

La Carmf vous accompagne aux âges de votre vie

La Carmf gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (125 541 cotisants, 124 487 prestataires au 1er janvier 2025). En 2024, elle a versé 3,69 milliards d'euros de prestations, ses recettes s'élevant à 3,25 milliards d'euros (dont 2,99 milliards d'euros de cotisation et 263,5 millions d'euros de résultat financier).

Contact presse :
Service communication - Grégoire Marleix
Tél : 01 40 68 33 81 - Fax : 01 40 68 32 23
E-mail : communication@carmf.fr